

## Compte-rendu de l'atelier du 21 mars 2019.

### Atelier Strasbourg sans perturbateur endocrinien.

#### Les déchets : source de perturbateurs endocriniens.

La deuxième réunion de l'atelier d'initiative citoyenne Strasbourg sans perturbateur endocrinien s'est tenue le 21 mars 2019, de 19h à 21h, au centre administratif, en présence de Madame Chantal Cutajar, adjointe au Maire de Strasbourg, en charge de la démocratie locale et animée par Ludivine Quintallet, citoyenne de Strasbourg, à l'initiative de l'atelier avec le soutien de Simon Baumert, fondateur de l'association Zéro Déchet Strasbourg.

#### Ordre du jour.

- pourquoi les déchets sont-ils une source de PE ? Incinération (air) ou enfouissement (eau).
- cas des déchets électriques et électroniques.
- les plastiques et les limites de l'économie circulaire.
- comment réduire nos déchets pour réduire les PE dans notre environnement.

Introduction de Madame Chantal Cutajar et présentation de l'objectif des ateliers d'initiative citoyenne « Strasbourg sans perturbateur endocrinien » : permettre aux citoyens de contribuer à l'élaboration des politiques publiques de lutte contre les perturbateurs endocriniens, au niveau local, national et européen. Cet atelier s'inscrit dans la démarche du Pacte pour la démocratie locale à Strasbourg.

Présentation de l'ordre du jour de l'atelier du 21 mars 2019 par Ludivine Quintallet.

1- pourquoi les déchets sont-ils une source de PE ? Incinération (air) ou enfouissement (eau).

En France, que deviennent nos déchets ? 30% des déchets vont à l'incinération, 36% vont en décharge, 20% sont recyclés et 14% font l'objet d'un retraitement biologique (compostage, méthanisation des déchets organiques)

L'incinération n'est pas une solution neutre pour faire disparaître nos déchets. L'incinération des déchets entraîne, par les fumées rejetées, la dissémination dans l'air, de multiples substances nocives, dont des perturbateurs endocriniens. L'incinération produit également des mâchefers, qui sont les résidus solides de la combustion des déchets. Les mâchefers contiennent des métaux lourds, dioxines, furanes etc...

Les déchets, lorsqu'ils sont enfouis, peuvent répandre des contaminants chimiques et biologiques dans l'environnement par l'infiltration de lixiviats (liquide issu de la circulation des eaux dans les déchets enfouis). Les déchets enfouis vont ainsi contaminer les sols et l'eau avec des contaminants chimiques, dont des perturbateurs endocriniens.

Les participants concluent à la nécessité de réduire la production de tous types de déchets pour réduire la dissémination de perturbateurs endocriniens.

### **Préconisations des participants :**

- l'Etat doit soutenir et aider le développement de la vente en vrac et la vente à la coupe.
- encourager les consommateurs à apporter leurs contenants et emballages réutilisables dans les magasins.
- développer la consigne pour réduire les déchets.
- développer le compostage.
- normaliser les consignes de tri, les rendre plus lisibles et claires
- réduire/interdire la publicité sous format papier.
- développer une fiscalité pour lutter contre les emballages et les déchets.
- créer des points de collecte collectifs des déchets et réduire le ramassage des déchets de porte-à-porte. L'idée est de ne pas faciliter la collecte des déchets pour inciter les consommateurs à les réduire.
- interdire la vaisselle jetable lors des événements publics.

### **2- Cas des déchets électriques et électroniques (DEE)**

Un Français achète environ six fois plus d'équipements électriques et électroniques qu'au début des années 1990 et chacun se débarrasse annuellement de 16 kg à 20kg de DEE. Les DEE sont composés de matériaux complexes et toxiques et finissent le plus souvent à l'incinération ou en décharge. En effet, ces deux modes de traitement engendrent la diffusion dans l'atmosphère et dans les sols de polluants toxiques spécifiques à ce gisement de déchets, comme les retardateurs de flammes bromés ou les dioxines chlorées et bromées liées à l'usage de polychlorure de vinyle .

Environ la moitié des DEE produite dans le monde finit dans les pays en voie de développement, dans des décharges sauvages, exposant les populations aux vapeurs de métaux lourds et aux dioxines émises par le brûlage des déchets. Le fardeau des DEEE est double pour l'environnement: par la masse croissante de DEE (croissance 2 fois plus rapide que les autres déchets, source ADEME ) et par la toxicité des matériaux qui les composent.

L'augmentation des DEE est favorisée par l'obsolescence programmée des appareils. Cette notion renvoie au fait pour un fabricant de raccourcir délibérément la durée de vie d'un appareil pour encourager son remplacement anticipé au détriment des droits du consommateur et de notre environnement, entraînant parallèlement l'accroissement de la production de DEE.

Les participants concluent à la nécessité de réduire la production des DEE et de lutter contre l'obsolescence programmée pour réduire la dissémination de perturbateurs endocriniens.

### **Préconisations des participants :**

- imposer aux fabricants l'affichage de la durée de vie de leurs produits
- étendre la garantie légale sur les biens de consommation à 10 ans (cela obligera les fabricants à concevoir des biens durables et réparables)
- soutenir la réparation en interdisant la commercialisation de biens irréparables, en imposant aux fabricants de rendre disponibles les pièces détachées à un coût raisonnable
- soutenir la réparation en réduisant son coût via une TVA réduite sur la main d'œuvre et une baisse des charges sociales.
- soutenir la réparation en défiscalisant le prix de la réparation pour le consommateur.
- améliorer le dispositif de gestion des DEE : tout futur cahier des charges d'agrément des éco-organismes doit obligatoirement définir les critères d'écoconception pour l'ensemble des produits électriques et électroniques (durée de vie, utilisation de matériaux recyclables et recyclés, notamment). La réparabilité doit devenir un critère incontournable pour différencier les contributions financières des industriels aux éco-organismes des DEE.
- affichage effectif de l'indice de réparabilité pour les produits électriques et électroniques.
- sanctionner le délit d'obsolescence programmée, reconnu depuis 2015.

### 3- les plastiques, source de perturbateurs endocriniens et les limites de l'économie circulaire.

L'économie circulaire est un concept ancien qui a été affiné et popularisé dans les années 2000. Il s'agit d'imaginer une alternative à l'économie dominante, dite « linéaire », qui contribue à l'épuisement des ressources et à la dégradation de l'environnement. Les penseurs de l'économie circulaire partent du principe que les ressources de la planète étant limitées, il serait plus avisé de recycler, de réparer et de réutiliser les matériaux utilisés à la fois par les ménages et par l'industrie, plutôt que de les jeter après utilisation.

A l'échelle mondiale, depuis l'arrivée du plastique dans les années 50, pas moins de 10 milliards de tonnes de plastique ont été produits. La moitié a fini dans la nature ou dans les océans, causant une pollution sans précédent et des dommages irréversibles pour la biodiversité terrestre et marine mais aussi pour la santé humaine. Et d'ici à 2050, avec la progression démographique, 28,7 milliards de tonnes de plastique seront générés. Le triple de tout ce qui a été produit jusqu'à aujourd'hui. Il s'agit bien d'une catastrophe écologique et sanitaire car les plastiques, constitués de molécules issues de la pétro-chimie, libèrent ces molécules chimiques et des perturbateurs endocriniens dans l'écosystème.

Les caractéristiques intrinsèques au plastique en font une matière complexe à recycler. Raisonner exclusivement en termes de recyclabilité n'est donc pas pertinent pour construire un modèle durable autour du plastique.

Le plastique mis sur le marché est aujourd'hui majoritairement non recyclable ou "faiblement recyclable". C'est-à-dire que les caractéristiques de ces plastiques (types de résine, taille, poids, débouchés possibles pour la matière recyclée obtenue...) les rendent techniquement ou économiquement difficiles, voire impossibles à recycler. En ce qui concerne les emballages, environ 50% d'entre eux ne sont pas recyclables à l'heure actuelle. Cette situation explique en partie les mauvais chiffres de recyclage des plastiques. En France, le taux de recyclage des plastiques est inférieur à 25%. En Europe il est de 30%, et dans les meilleurs pays européens, il ne dépasse pas les 40%. Entre 27 et 42% seulement des emballages plastiques pourraient être recyclés à des coûts satisfaisants selon les professionnels (source PlasticEurope).

Le plastique ne se recycle pas à l'infini. Contrairement à d'autres matériaux qui peuvent fonctionner en boucle fermée (métaux, verre...), le recyclage du plastique permet donc d'économiser des ressources mais pas d'éviter le recours aux matières premières vierges. Avec le recyclage mécanique, on estime à 40% la perte de matière au cours du processus de recyclage. Les technologies de recyclage chimique, qui pourraient permettre de régénérer le plastique grâce à la dépolymérisation ne fonctionnent pour l'instant pas à l'échelle industrielle et se révèlent très gourmandes en énergie.

Le recyclage du plastique pose des problématiques de santé publique : La matière plastique se caractérise par la possibilité d'y intégrer de nombreux additifs qui peuvent être nocifs pour l'homme ou l'environnement (métaux lourds dans certains colorants, retardateurs de flamme bromés, phtalates, nanomatériaux...). Par ailleurs, la présence de ces composants empêche parfois leur recyclage.

Le plastique se caractérise par une faible durée de vie moyenne, principalement du fait du recours massif à l'usage unique pour les emballages et d'autres produits de consommation courante (lingettes, gobelets, pailles..).

Dans l'environnement, les plastiques se fragmentent et deviennent des microplastiques (diamètre inférieur à 5mm) et des nanoplastiques (inférieurs à un demi-millimètre), qui sont si petits qu'ils peuvent pénétrer les membranes cellulaires. Ces débris invisibles intègrent notre chaîne alimentaire.

Les participants concluent à la nécessité de réduire les déchets plastiques, la production et consommation de plastique afin de réduire la dissémination de perturbateur endocriniens.

Les participants concluent à la nécessité d'arrêter de produire des produits dangereux qu'aucune sorte de tri ou de recyclage ne pourra empêcher de s'épandre pour des siècles dans l'environnement et de contaminer tous les organismes vivants.

**Préconisations des participants :**

- interdiction des plastiques à usage unique.
- création (ou extension) d'une filière de responsabilité élargie des producteurs (REP), ce qui suppose que le producteur du déchet paye pour la gestion des déchets, y compris la récupération des déchets abandonnés dans la nature → pour les mégots, les filets de pêche, les contenants de vente à emporter, les gobelets, les sacs, les lingettes et les emballages en plastique souple.
- interdire les contenants et emballages à usage unique dans la restauration collective, grande consommatrice d'emballages et de plastique.
- des objectifs de recyclage de 90% pour les bouteilles plastiques d'ici 2025 et des obligations de conception (bouchon attaché à la bouteille) .
- encourager la consommation d'eau du robinet
- modification de la composition des mégots de cigarettes (contiennent du plastique qui se répand dans l'environnement. En France, 100 millions de mégots seraient jetés par terre chaque jour).
- sanctionner les jets d'ordures sur la voie publique (mégots et emballages de fast food...)
- taxation des produits en plastique non indispensables, fiscalité incitant à utiliser d'autres matériaux : bois, verre, métal pour tous types d'objets.
- sensibilisation massive des politiques et des citoyens pour réduire notre consommation de plastique.